Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260331-DCM2026_03_06-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 30 MARS 2026. N°2026-03-06

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Le lundi 30 mars 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le jeudi 26 mars 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Laurent SALLÉ, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT et Monsieur Janick PALLIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Maxime CADOUR.

Maxime CADOUR a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, AU JURY DE CONCOURS ET A LA COMMISSION RELATIVE AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC.

Le conseil municipal,
Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
Les membres élus sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Liste 1
Sont candidats au poste de titulaire :
Mme Morgane LAOT
M. .Hervé BOTHOREL
Mme .Vanessa SMECCA

Sont candidats au poste de suppléant :
M. Henri DECROIX
Mme Virginie COLLIOU
M. Christian BARS

Liste 2
Sont candidats au poste de titulaire :
M. Daniel QUEMENEUR

Sont candidats au poste de suppléant :
M. Jean-François LECLERC

Nombre de votants : …19
Bulletins blancs ou nuls : …0
Nombre de suffrages exprimés : …19
Sièges à pourvoir : …3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,33

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260331-DCM2026_03_06-DE

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1: ...15	2	0	2
Liste 2: ...4	0	1	1

Sont donc désignés en tant que :
Liste 1
- délégués titulaires :
M. (ou Mme) Morgane LAOT
M. (ou Mme) Hervé BOTHOREL

- délégués suppléants :
M. (ou Mme) .Henri DECROIX
M. (ou Mme) Virginie COLLIOU

Liste 2
- délégués titulaires :
M. (ou Mme) Daniel QUEMENEUR
- délégués suppléants :
M. (ou Mme) Jean-François LECLERC

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 31 mars 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29830 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Maxime CADOUR